

UNION EUROPEENNE – Coexistence des filieres

Par Béatrice BRASSART

Publié le 26/05/2003

La Commission européenne a organisé, le 23 avril 2003, une table ronde sur la coexistence des filières OGM et non OGM, qui réunissait à Bruxelles près de quatre cents experts. La position de la Commission ne suggère pas de nouvelles règles strictes pour assurer la coexistence entre les cultures d'OGM et les cultures conventionnelles ou biologiques. De même, la question de la responsabilité en cas de contamination génétique n'est toujours pas réglée. Invitées à la table ronde mais non incluses dans le panel officiel, les ONG ont refusé d'être présentes face à ce qu'elles considèrent comme « un simulacre où trônaient essentiellement des représentants du lobby de l'agrobiotechnologie ». « Monsieur Fischler souhaite que les agriculteurs prennent en charge les mesures pour se protéger contre la dissémination », s'indigne Xavier Delwart (Front uni des Jeunes agriculteurs). « En d'autres termes, ce sont les pollués qui devront payer ! » Lors du conseil des ministres de l'agriculture du 26 mai 2003, la question de la coexistence a de nouveau été évoqué et les Etats membres n'ont pas trouvé de consensus : A l'instar de la Commission, la Grande Bretagne, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Irlande, la Finlande et la Suède souhaitent une régulation à l'échelon nationale, alors que la Belgique, le Portugal et l'Autriche demandent la mise en place d'une réglementation communautaire. Cependant, Fischler précise qu' « il n'est pas justifié d'utiliser la coexistence des filières comme alibi pour prolonger le moratoire ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-coexistence-des-filieres/